



Conseil économique et social

Distr. générale
6 octobre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Trente-quatrième session

Genève, 18 décembre 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Projet de plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Cinquante-troisième session

Genève, 15-17 décembre 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Projet de plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention

Projet de plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention*

Document présenté par le secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
Introduction.	1–6	3
1. Activités scientifiques	7–15	4
2. Élaboration de politiques	16	19
3. Respect des obligations	17	27
4. Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale	18	29
5. Communication et sensibilisation	19–20	31
Tableaux		
1. Activités scientifiques		6
2. Élaboration de politiques		20

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



3. Respect des obligations	27
4. Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale.	29
5. Communication et sensibilisation	32

Introduction

1. Le plan de travail biennal pour la période 2016-2017 fait apparaître la vision d'ensemble, les objectifs et les approches stratégiques énoncés dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/18, annexe). Ce plan est structuré en fonction des principaux besoins de la Convention et des Parties dans cinq grands domaines : activités scientifiques; élaboration des politiques; respect des obligations; renforcement des capacités; communication et sensibilisation. Pour chaque domaine, une introduction décrit brièvement les activités, leur objectif et le principal résultat attendu, conformément à la Stratégie à long terme. Un tableau présente les activités expressément prévues ainsi que l'organe chef de file. Des tâches sont confiées aux principaux organes responsables, à savoir l'Organe exécutif et ses organes subsidiaires, dans le cadre de leur mandat.

2. Cette manière de structurer le plan de travail permet aux Parties de mieux évaluer les travaux des différents organes subsidiaires et les résultats attendus en vue de satisfaire aux besoins découlant de la Convention et de réaliser des progrès dans la mise en œuvre des orientations fixées dans la Stratégie à long terme. La démarche adoptée tient compte de la recommandation du Groupe spécial d'experts selon laquelle « [l']Organe exécutif et son Bureau devraient accorder plus d'attention à l'élaboration et à l'examen des plans de travail pour mieux cibler les priorités de la Convention et obtenir de bons résultats » (ECE/EB.AIR/2012/15, par. 7).

3. L'exécution intégrale des activités du plan de travail nécessitera des ressources venant s'ajouter à celles que prévoient le budget ordinaire de l'ONU et le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (Protocole EMEP). Par conséquent, les Parties sont invitées à appuyer les activités menées au titre de la Convention en 2016-2017, en particulier celles qui ne sont pas visées par le Protocole EMEP, en contribuant au fonds d'affectation spéciale de la Convention, en finançant directement des activités et en apportant des contributions en nature. Elles sont également invitées à montrer la voie en soutenant largement les différentes activités. Les ressources nécessaires aux activités qui ne sont financées ni par le budget ordinaire de l'ONU ni par le budget correspondant aux contributions obligatoires au titre du Protocole EMEP et aux contributions recommandées au titre de la décision 2002/1 sur le financement des activités de base sont indiquées en dollars des États-Unis (dollars É.-U.). Les Parties ou organisations qui fournissent des ressources complémentaires pour la période 2016-2017 sont mentionnées dans la colonne « Ressources nécessaires et/ou source de financement ».

4. Conformément à l'article 11 de la Convention, la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'acquitte des fonctions de secrétariat qui lui sont confiées, à savoir :

- a) Organiser et préparer les réunions de l'Organe exécutif;
- b) Communiquer aux Parties les rapports et autres informations reçus en application des dispositions de la Convention;
- c) Assumer les tâches qui pourraient lui être assignées par l'Organe exécutif.

5. Le rôle du secrétariat a été précisé dans les protocoles à la Convention et dans plusieurs décisions de l'Organe exécutif, plus particulièrement les décisions 2010/19 (règlement intérieur), 2012/25 (concernant l'amélioration du fonctionnement du Comité d'application) et 2012/3, 2012/12 et 2014/1 (modifications, au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) à apporter aux engagements de réduction des

émissions ou aux inventaires à des fins de comparaison avec les émissions nationales totales).

6. Les activités financées par le budget ordinaire de l'ONU peuvent être soutenues par des ressources extrabudgétaires, le cas échéant.

1. Activités scientifiques

7. Compte tenu des priorités définies dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention, la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et la démarche axée sur les effets demeureront un élément essentiel de la Convention et les liens qui existent entre les travaux scientifiques et la mise au point des politiques seront maintenus et renforcés. Vu leur importance pour les politiques publiques, pour les responsables politiques et pour l'ensemble de la population, des indicateurs faciles à utiliser relatifs aux effets et des évaluations coûts-avantages seront élaborés. Les travaux scientifiques à effectuer pendant la période 2016-2017 auront pour objet de progresser encore face aux problèmes qui subsistent et aux nouveaux enjeux recensés dans la Stratégie à long terme (particules, ozone troposphérique, dépassement des charges critiques, liens entre pollution atmosphérique, changements climatiques et biodiversité, etc.). Ils devront aussi intégrer davantage les différents éléments visés par le Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et les activités relatives aux effets relevant du Groupe de travail des effets. Cette intégration sera démontrée par des résultats et des produits communs ou conjoints, tels que les rapports d'évaluation, les rapports par pays, des sites Web communs, le renforcement des capacités ou les réponses apportées aux besoins des Parties. Nombre d'outils scientifiques mis au point dans le cadre de la Convention, dont les modèles d'évaluation intégrée, sont utilisés par d'autres parties prenantes et continueront à être affinés.

8. Une large place est consacrée, dans la partie scientifique, aux travaux visant à fournir des données pertinentes et à analyser les concentrations et dépôts de polluants atmosphériques, ainsi que leurs effets néfastes sur la santé et les écosystèmes et les dommages causés aux cultures et aux matériaux. Les activités de surveillance fournissent des informations sur l'état et l'évolution à long terme de l'environnement, dans le temps et dans l'ensemble de la région de la CEE. Elles produisent également des données permettant d'améliorer la compréhension scientifique des liens entre les émissions et les effets, et de faciliter l'élaboration et la vérification des modèles.

9. Les activités de modélisation de l'atmosphère et des effets ont pour principal but de généraliser et de chiffrer les liens entre les émissions et les effets pour faciliter l'application des Protocoles à la Convention. Elles fournissent aussi les outils nécessaires pour élaborer des politiques efficaces de réduction des émissions et les évaluer. De même, elles facilitent la collecte et l'évaluation des informations ayant trait à la pollution atmosphérique transfrontière, ainsi que l'application des stratégies de surveillance de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Ces travaux contribuent directement à l'élaboration de modèles d'évaluation intégrée, à l'analyse des charges critiques et de leurs dépassements, et à l'évaluation du transport des polluants atmosphériques et de leurs effets à l'échelle de l'hémisphère.

10. Les travaux relatifs aux doses-réactions et aux charges critiques (tableau 1) visent essentiellement à fournir des renseignements détaillés donnant une mesure des dommages infligés – ou susceptibles de l'être – par la pollution atmosphérique à divers écosystèmes, notamment les zones agricoles et les zones protégées du réseau Natura 2000.

11. La mise au point plus poussée des inventaires des émissions a pour principal objectif d'en améliorer la qualité, la transparence, la cohérence et l'exhaustivité. Les Parties bénéficient d'une aide pour satisfaire aux prescriptions en matière de communication de données d'émission qui leur sont imposées par la Convention et ses Protocoles. Des méthodes sont élaborées pour évaluer les données et les projections relatives aux émissions, de façon à identifier et à résoudre les problèmes de communication de données. Cela étant, l'expérience montre qu'il faudrait poursuivre les travaux scientifiques permettant d'améliorer la qualité et la fiabilité des données sur les émissions et les projections. Dans la mesure du possible, les prescriptions en matière de notification sont en permanence harmonisées avec celles d'autres organismes, qu'il s'agisse de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ou de la Directive de l'Union européenne (UE) fixant des plafonds d'émission nationaux¹. Les émissions estimées et leurs projections apportent une contribution directe aux modèles d'évaluation intégrée et servent à étayer l'examen du respect des dispositions. Une des activités visées par cet élément du plan de travail concerne l'examen des demandes d'ajustement aux inventaires des émissions soumises conformément aux décisions 2012/3, 2012/4, 2012/12 et 2014/1 de l'Organe exécutif.

12. L'évaluation intégrée cherche à évaluer le fondement scientifique et l'efficacité des politiques (passées et futures) et des protocoles (une des priorités stratégiques de la Convention). Des modèles d'évaluation intégrée sont appliqués pour concevoir et analyser des scénarios prévoyant des mesures d'un bon rapport coût-efficacité pour réduire l'acidification, l'eutrophisation, l'ozone troposphérique, l'exposition humaine aux particules et à l'ozone, et le forçage radiatif à court terme à l'échelle régionale. Les travaux de modélisation porteront sur : a) les options envisageables pour réduire les émissions de soufre, d'oxydes d'azote, d'ammoniac, de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), de méthane, de particules primaires, de carbone organique, de carbone noir et de monoxyde de carbone, y compris des mesures structurelles dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture, ainsi que leur coût; b) les projections des émissions; c) l'évaluation du transport de ces substances dans l'atmosphère; et d) l'analyse et la quantification des effets et des avantages de la réduction des émissions du point de vue de la santé et de l'environnement.

13. Les travaux sur le transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère consistent principalement à étoffer les connaissances scientifiques concernant le transport intercontinental des polluants atmosphériques dans l'hémisphère Nord, ses effets sur la santé, sur l'environnement et sur le climat, et les liens entre la pollution atmosphérique régionale et les changements observés au niveau mondial. Les activités prévoient une collaboration avec des organes, programmes et réseaux internationaux de la région de la CEE et hors CEE qui travaillent dans des domaines apparentés. Les travaux s'articulent autour de six thèmes : conception et évaluation de modèles, répartition par source et analyse source-récepteur, effets de la pollution atmosphérique sur la santé, l'environnement et le climat, effets des changements climatiques sur la pollution atmosphérique, inventaires et projections des émissions de polluants atmosphériques à l'échelle mondiale, et réseau de données réparties et outils d'analyse.

14. Les activités consacrées aux messages et aux recommandations d'ordre scientifique et de politique générale revêtiront la forme de rapports d'évaluation et de synthèse sur les travaux des groupes subsidiaires scientifiques, établis en vue de

¹ Directive 2001/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2001 fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques.

déterminer les tendances et de faire ressortir les conclusions scientifiques utiles à l'élaboration de politiques.

15. Les activités scientifiques à entreprendre dans le cadre de projets pendant la période 2016-2017 sont présentées dans le tableau 1. Des activités scientifiques de caractère fondamental et pluriannuel font également partie du plan de travail pour 2016-2017, sans figurer dans le tableau 1 : elles sont présentées sur le site Web de la CEE.

Tableau 1
Activités scientifiques

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1	<i>Amélioration des outils nécessaires pour évaluer les polluants atmosphériques et leurs effets dans la région de la CEE</i>			
1.1.1	Outils de surveillance et de modélisation			
1.1.1.1	Fixer les priorités pour la collecte de données de surveillance et autres concernant les effets par les Parties en fonction des besoins des décideurs et des contraintes financières. Hiérarchiser les appels à données et la collecte de données pour les Programmes internationaux concertés (PIC) en fonction des besoins des décideurs et des contraintes financières	Liste actualisée des priorités en termes de surveillance et d'inventaires et recommandation à adresser à l'Organe exécutif en 2016	Groupe de travail des effets	Prise en charge par les contributions recommandées et des Parties ^a
1.1.1.2	Analyse des tendances des concentrations et des dépôts atmosphériques à partir des données de surveillance et des résultats des modèles – – achèvement des travaux en cours	Rapport sur les tendances observées et modélisées des concentrations et dépôts atmosphériques sur le territoire des Parties dans les vingt dernières années (2016)	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O), Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) et Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC)	Prise en charge par la France, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et toutes les Parties
1.1.1.3	Achever l'analyse comparative des modèles dans le cadre de l'exercice Eurodelta3 (campagnes de l'EMEP et modélisation des tendances)	Publication du rapport de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et promotion après examen par des pairs	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, CSM-O	Prise en charge par la France et des Parties

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.1.4	Passer en revue les supersites jumelés existant en zone urbaine et en milieu isolé pour évaluer la contribution du transport à longue distance à la pollution atmosphérique urbaine	Document d'orientation sur la pertinence des sites urbains dans le contexte du transport à longue distance et recommandations relatives à l'utilisation de « sites jumelés » dans l'évaluation du transport à longue distance (2017)	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation	Prise en charge par des Parties
	Évaluer les capacités du modèle de l'EMEP pour la modélisation à l'échelle des conditions urbaines de fond	Rapport sur l'évaluation du modèle de l'EMEP dans des sites urbains et suburbains et interprétation (2017)	CSM-O	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
	Évaluer les niveaux de fond des métaux lourds et des polluants organiques persistants (POP) dans certaines villes du domaine de l'EMEP : Katowice (Pologne), Ostrava (République tchèque), Marseille (France) et Groningue (Pays-Bas)	Rapport de l'EMEP sur les problèmes liés aux POP et aux métaux lourds dans des villes de la région de la CEE (2017) Présentation à la réunion de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation en 2016	CSM-E	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
1.1.1.5	Chiffrer les effets conjugués de plusieurs polluants sur la corrosion et l'encrassement de certains matériaux dans différentes conditions environnementales	Rapport sur les tendances de la corrosion et de l'encrassement, 1987-2015 (2017)	PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux)	Prise en charge par l'Italie, la Suède et les contributions recommandées
	Inviter les Parties à participer aux études sur l'aggravation de la pollution atmosphérique dans les sites culturels inscrits au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	Appel à données (2016) et rapport d'activité (2017)		
1.1.1.6	Flux de dépôts de métaux lourds et de POP dépendant des écosystèmes selon	Résultats des modèles	CSM-E	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	différents types d'affectation des terres dans le nouveau maillage de l'EMEP			
1.1.1.7	Créer un groupe de contact entre l'EMEP et le Groupe de travail des effets pour comparer les mesures de l'exposition faites par le Groupe de travail des effets et les expositions modélisées et surveillées par l'EMEP	Réunion(s) conjointe(s)	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, Équipe spéciale de la santé et PIC	Prise en charge par les contributions nationales ^a
1.1.1.8	Évaluer la répartition et les effets dans le milieu aquatique, notamment le biote, du mercure (Hg) transporté à longue distance (à examiner à la réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Eaux en octobre 2015)	Rapport sur la présence de mercure dans le milieu aquatique (à examiner à la réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Eaux en octobre 2015)	PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs (PIC-Eaux), PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée)	Prise en charge par la Norvège, la Suède, la Finlande et les contributions recommandées (après approbation par l'Équipe spéciale du PIC-Eaux)
1.1.1.9	Évaluer l'étendue régionale des lacs touchés par l'acidification (à examiner à la réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Eaux en octobre 2015)	Rapport sur l'étendue régionale des lacs touchés par l'acidification (décision à prendre à la réunion de l'Équipe spéciale en octobre 2015)	PIC-Eaux	Prise en charge par la Norvège et les contributions recommandées
1.1.1.10	Étudier plus avant l'incidence des dépôts d'azote (N) sur les parties les plus sensibles des écosystèmes forestiers (mycorhize, teneur en azote du feuillage des arbres, présence d'azote dans la solution des sols, etc.)	Rapport sur les relations de cause à effet entre les dépôts d'azote réactif et les éléments ou les compartiments les plus sensibles des écosystèmes forestiers (mycorhize, teneur en azote du feuillage des arbres, présence d'azote dans la solution des sols)	PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts)	Prise en charge par l'Allemagne et les contributions recommandées
	Évaluer les effets de l'ozone sur les essences forestières (dommages causés aux feuilles/	Rapport sur les liens entre les concentrations d'ozone dans l'atmosphère, ainsi que	PIC-Forêts, PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation	Prise en charge par l'Allemagne, le Royaume-Uni et les contributions

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	aiguilles, défoliation et/ou décoloration de la cime des arbres) et les réactions d'espèces symptomatiques à la lisière des forêts	les paramètres de mesure correspondants, et les réactions des essences forestières, et sur les dommages causés par l'ozone aux espèces végétales à la lisière des forêts	naturelle et les cultures (PIC-Végétation)	recommandées
	Évaluer la situation et les tendances à long terme des métaux lourds dans les compartiments d'écosystèmes forestiers	Rapport sur les concentrations de métaux lourds dans d'importants compartiments des écosystèmes forestiers	PIC-Surveillance intégrée	Prise en charge par la Finlande, la Suède et les contributions recommandées
1.1.1.11	Évaluer les effets de l'ozone troposphérique sur la végétation (semi-)naturelle et les cultures dans les conditions climatiques actuelles et futures, individuellement ou conjointement avec l'azote	Rapport sur : a) les effets de l'ozone sur la végétation, observés sur le terrain; b) les effets de l'ozone sur la biodiversité	PIC-Végétation	Prise en charge par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les contributions recommandées
1.1.1.12	Réaliser l'étude européenne sur les mousses 2015/16	Rapports d'activité annuels sur l'étude européenne sur les mousses 2015/16 (métaux lourds, azote et POP)	PIC-Végétation	Sources de financement à préciser
1.1.1.13	Évaluer les tendances à long terme des effets du soufre (S), de l'azote et des métaux lourds sur les écosystèmes	Rapport sur les tendances à long terme des effets du soufre et de l'azote (2016)	PIC-Surveillance intégrée	Prise en charge par la Finlande, la Suède et les contributions recommandées
1.1.1.14	Déterminer l'état des écosystèmes et en prévoir l'évolution à long terme compte tenu des variations et de l'impact au niveau régional de certains polluants atmosphériques, une attention particulière étant accordée aux effets sur les biotes et à la surveillance de l'état des bassins hydrographiques et d'autres écosystèmes	Rapport sur les liens entre les dépassements des charges critiques calculées et les effets observés de l'azote (2017)	PIC-Surveillance intégrée	Prise en charge par la Finlande, la Suède et les contributions recommandées

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.1.15	<p>Comme le Groupe de travail des effets l'a demandé à sa trente-quatrième session), coordonner un appel à données sur les charges critiques calculées pour la biodiversité, un rapport provisoire devant être présenté en 2016 et la date limite étant 2017</p> <p>L'appel est adressé à l'ensemble des Parties, y compris les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale</p> <p>Veiller à ce que la base de données européenne relative aux charges critiques soit actualisée et disponible pour les politiques de la Convention relatives à la pollution atmosphérique et axées sur les effets</p>	<p>Rapport décrivant les résultats de l'appel à données et les contributions nationales</p> <p>Application préliminaire dans un cadre de recherche (projet ECLAIRE, par exemple)</p>	<p>PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (PIC-Modélisation et cartographie), CCE^a et autres PIC le cas échéant</p>	<p>Prise en charge par France, les Pays-Bas et les contributions recommandées</p>
1.1.1.16	<p>Actualiser le chapitre 5 du manuel de cartographie (Manuel des méthodes et critères de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques et des effets, risques et tendances de la pollution atmosphérique), en tenant compte des connaissances scientifiques les plus récentes</p>	<p>Traduction des huit chapitres en russe en 2016-2017</p>	<p>PIC-Modélisation et cartographie, autres PIC et CCE^a</p>	<p>Prise en charge par France, les Pays-Bas et les contributions recommandées</p>
1.1.1.17	<p>Perfectionner les méthodes d'évaluation des effets directs et indirects de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur la santé</p>	<p>Rapport sur la mise à jour des méthodes de quantification du fardeau sanitaire de la pollution atmosphérique</p>	<p>Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (Équipe spéciale de la santé)</p>	<p>Prise en charge par l'Allemagne, la Suisse et les contributions recommandées</p>

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.1.18	Collecter des données relatives aux effets de l'ozone et des particules (notamment du carbone noir) sur la santé et les analyser	Mise à jour des données sur les effets de l'ozone et des particules sur la santé	Équipe spéciale de la santé	Prise en charge par l'Allemagne, la Suisse et les contributions recommandées
1.1.1.19	Évaluer les pratiques adoptées pour faire connaître les risques sanitaires liés à une exposition à la pollution atmosphérique	Rapport sur les méthodes de communication applicables aux risques sanitaires liés à une exposition à la pollution atmosphérique	Équipe spéciale de la santé	Prise en charge par l'Allemagne, la Suisse et les contributions recommandées
1.1.1.20	Calculer l'effet exercé par les forceurs climatiques à courte durée de vie pour l'application du Protocole de Göteborg Évaluer l'incertitude liée au forçage dû au carbone noir	Rapport technique présentant des cartes du forçage climatique dans le domaine de l'EMEP (pour le carbone noir, le méthane et l'ozone) (2016)	CSM-O	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP et la Norvège
1.1.1.21	Examen du rôle réel des condensables et de leurs effets sur l'évaluation des stratégies de lutte contre les émissions actuelles et futures	Atelier conjoint associant spécialistes de la modélisation et des émissions Chapitre distinct dans le guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques (2016) Rapport sur les effets présenté à la session commune de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (2017)	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE), Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, CSM-O	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP et par la France, les Pays-Bas et d'autres Parties
1.1.1.22	Concevoir des études source-récepteur dans la région de la CEE pour les aérosols organiques secondaires, l'ozone, le carbone élémentaire (équivalent au carbone noir) et le benzo(a)pyrène	Présentation des principaux problèmes aux sessions de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et de l'EMEP/Groupe de travail des effets en 2016/2017 Rapport en 2017	CSM-O, CSM-E, CCQC	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.1.23	Assurer une surveillance biologique pour détecter les changements naturels, en particulier pour évaluer les effets intégrés des polluants atmosphériques et des changements climatiques sur les réactions dynamiques (modification de la végétation) liées aux dépôts d'azote	Rapport en 2017	PIC-Surveillance intégrée	Prise en charge par la Finlande, la Suède et les contributions recommandées
1.1.1.24	Évaluer de façon plus approfondie les réactions des écosystèmes (en particulier les modifications de la biodiversité induites par la pollution atmosphérique) pour établir des charges critiques en se fondant sur la surveillance à long terme dans le cadre des PIC, notamment les interactions entre les agents polluants, les changements climatiques, l'utilisation des terres et les nutriments (y compris le phosphore)	Rapports annuels sur les avancées de la modélisation dynamique. Rapport (2016) et document scientifique (2017)	Tous les PIC liés aux écosystèmes, Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique	Prise en charge par les pays chefs de file respectifs et la Suède ^a
1.1.2	Outils relatifs aux émissions et aux projections			
1.1.2.1	Examiner les thèmes et les méthodes concernant les émissions de composés semi-volatils, les condensables, la spatialisation, les profils temporels et verticaux des émissions et d'autres questions intéressant la modélisation et l'évaluation des flux transfrontières de polluants atmosphériques	Organiser un atelier conjoint qui formulera des recommandations relatives aux travaux futurs (2016)	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation/Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, CSM-O/CIPE/Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP, la France, les Pays-Bas et d'autres Parties

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.2.2	<p>Achever l'élaboration d'un système de maillage pour la répartition géographique des données d'émission, ainsi que l'élaboration d'outils et de données pour aider les Parties à appliquer le nouveau système</p> <p>Examiner les options pour mettre au point la nouvelle distribution de certains agents polluants et années historiques (à convenir avec les modélisateurs)</p>	<p>Système de maillage par modules et de variables de substitution pour la répartition géographique des données d'émission complétées dans le nouveau domaine maillé de l'EMEP, avec des coordonnées géographiques de 0,1° x 0,1° en longitude et en latitude pour 2014 et 2015</p> <p>Rapport accompagnant l'achèvement des outils en 2017</p>	CIPE	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
1.1.2.3	<p>Évaluation des incertitudes liées aux émissions par une comparaison des données de la Convention avec les données d'émission d'autres sources – Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne, Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), CCNUCC (l'inventaire MACC étant facultatif) – et quantification des différences</p>	<p>Tableaux indiquant les différences estimées (à présenter à la session de l'EMEP/du Groupe de travail des effets (2016)</p> <p>Rapport contenant les principales conclusions (2017)</p>	CIPE, Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
1.1.2.4	<p>Évaluer la communication de données sur le carbone élémentaire dans le cadre de la Convention. Étudier les options envisageables pour établir une répartition géographique de cette substance</p>	<p>Document de travail (2016)</p> <p>Diffusion (2017)</p>	CIPE	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
1.1.2.5	<p>Examiner et évaluer les données, méthodes, compétences disponibles pour traiter</p>	<p>Rapport technique conjoint sur les métaux lourds (2016) et les POP (2017), portant sur la</p>	CIPE, CSM-E	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	les questions relatives aux POP et aux métaux lourds dans la région de la CEE et proposer une stratégie pour améliorer les inventaires des émissions	situation actuelle, les lacunes à combler et les méthodes utilisées à cette fin, le maillage, les disparités entre les estimations des émissions communiquées et celles des experts (dans la mesure du possible), les sources d'erreurs, etc. Examen des démarches suivies par le CIPE et CSM-E et les propositions visant à améliorer la situation et les pratiques actuelles Le rapport devrait servir de fondement à la stratégie de l'EMEP pour remédier aux problèmes existants et guider les Parties (2017)		
1.1.2.6	Étudier et proposer des solutions pour améliorer le processus d'examen des inventaires des émissions Améliorer la présentation visuelle des conclusions des examens sur le site Web du CIPE	Exposé à la session EMEP/Groupe de travail des effets (2016)	Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, CIPE	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP et soutien de l'Union européenne
1.1.2.7	Proposer un « indice de notification des émissions » par pays pour qualifier la qualité du processus mis en œuvre dans les Parties (facultatif, en fonction du budget)	Exposé à la session EMEP/Groupe de travail des effets (2016) Rapport technique et mise en œuvre (2017)	CIPE, Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
1.1.3	Outils d'évaluation intégrée			
1.1.3.1	Renforcer les corrélations avec la pollution atmosphérique à l'échelle locale et les mesures locales économiquement	Rapport (2017 – à confirmer)	CMEI et Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée conjointement avec l'Équipe spéciale de la santé et l'Équipe	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	rationnelles : établir des liens avec les politiques sanitaires à l'échelle locale; définir un équilibre économiquement rationnel entre l'action locale/transfrontière et l'action urbaine/rurale		spéciale des mesures et de la modélisation/ CSM-O	
1.1.3.2	Analyser l'efficacité des stratégies antipollution à l'échelle de l'hémisphère : définir un équilibre économiquement rationnel entre l'action au niveau européen et l'action au niveau mondial, y compris un arbitrage avec les effets sur l'environnement	Rapport (2017 – à confirmer)	CMEI et Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée conjointement avec l'Équipe spéciale de la santé et l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, CSM-O et CSM-E	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP, le PIC Modélisation et cartographie et le CCE ^a
1.1.3.3	Étudier les synergies et les arbitrages entre la pollution atmosphérique, les politiques relatives au climat et à la nature, ainsi que les synergies entre mesures locales et internationales et leurs effets	Rapport commun au Groupe de travail des effets, à l'EMEP et au Groupe de travail des stratégies et de l'examen	CMEI, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, Équipe spéciale de l'azote réactif, PIC-Modélisation et cartographie, Équipe spéciale de la santé et CCE ^a	En fonction des contributions en nature disponibles
1.1.4	Outils permettant de tenir compte des enjeux mondiaux dans l'évaluation de la qualité de l'air			
1.1.4.1	Procéder à des comparaisons détaillées entre modèles et observations et entre différents modèles	Publication d'une édition spéciale de la revue <i>Atmospheric Chemistry and Physics</i> consacrée à l'évaluation à l'échelle mondiale et régionale du transport intercontinental des polluants atmosphériques : résultats des initiatives HTAP, AQMEII, et MICS, et résumé concernant la Convention (2016)	Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, CSM-O et CSM-E	Contributions en nature d'experts nationaux

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.4.2	Évaluer les incidences des stratégies d'atténuation de la pollution atmosphérique dans l'hémisphère Nord au regard des effets sur la santé, les écosystèmes et le climat	Atelier sur les méthodes d'évaluation de l'impact de la pollution atmosphérique régionale et transportée, en collaboration avec le Groupe de travail des effets et d'autres groupes d'experts de l'Asie du Sud et de l'Est (2016)	Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, Groupe de travail des effets, CMEI, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée	Prise en charge par les États-Unis, l'UE et les contributions en nature d'experts nationaux ^a
1.1.4.3	Faciliter l'accès des experts de la Convention aux résultats source/récepteur et aux données fournis par l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques	Élaboration d'un outil de type FASST pour étudier les scénarios et les effets inventoriés par l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques	Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques	Prise en charge par l'UE
1.1.4.4	Examiner l'incidence des changements climatiques sur la contribution des sources régionales et extrarégionales de pollution atmosphérique	Rapport sur les conclusions solidement étayées du GIEC et d'autres études consacrées aux effets des changements climatiques sur le transport des polluants atmosphériques	Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques	Prise en charge par les États-Unis, l'UE et les contributions en nature d'experts nationaux
1.2	<i>Coopération avec les Parties</i>			
1.2.1	Maintenir la qualité élevée des analyses chimiques liées aux observations de l'EMEP en général, ainsi que dans les régions où les activités de surveillance sont insuffisantes	Atelier consacré à la qualité des analyses chimiques dans les observations de l'EMEP (2016) et recommandations relatives aux mesures nécessaires pour les améliorer (intérêt à confirmer par les Parties)	CCQC ^a et Équipe spéciale des mesures et de la modélisation	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
1.2.2	Organiser une campagne de mesure des POP, y compris une comparaison en laboratoire et sur le terrain des analyses des POP (dans l'attente de	À confirmer si les Parties le demandent et en fonction des conclusions de la tâche 1.1.2.5 (2016)	CCQC ^a , Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et experts nationaux	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	contributions externes pour le financement, la proposition est en préparation)			
1.2.3	Organiser une campagne de mesure intensive en collaboration avec le projet ACTRIS-2	Plans concernant les périodes d'observation intensive à présenter à l'Organe directeur de l'EMEP (2016)	CCQC ^a , Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et experts nationaux	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
1.2.4	Évaluation des niveaux de pollution par les métaux lourds et les POP, avec une fine résolution spatiale, en coopération avec des experts nationaux (études de cas de l'EMEP sur les métaux lourds)	Rapports techniques élaborés conjointement avec des experts nationaux Rapports du Bélarus et de la Pologne prévus (2016)	CSM-E, Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et experts nationaux	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP et par des Parties
1.3	<i>Coopération avec d'autres projets et organes (activités de promotion)</i>			
1.3.1	Étudier la possibilité d'utiliser les outils, les données et l'infrastructure de l'EMEP/du Groupe de travail des effets pour appuyer les activités du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP)	Rapport présenté à la session de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (2016)	CCQC/CSM-O/CSM-E, CMEI, CIPE, Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques et CCE ^a	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP avec un soutien éventuel de l'AMAP
1.3.2	Appuyer la Convention de Stockholm du PNUE en matière d'observations atmosphériques et de gestion des données dans la région de la CEE Fournir des contributions à l'entrepôt de données de la Convention de Stockholm et mieux faire connaître les capacités et données de l'EMEP	Rapport présenté à la session de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (2016)	CCQC/CSM-E	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP avec un soutien éventuel de la Convention de Stockholm

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.3.3	Poursuivre la collaboration avec les commissions OSPARCOM et HELCOM concernant la surveillance et la modélisation de l'atmosphère et la gestion des données	Rapport présenté à la session de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (2016)	CCQC/CSM-O/CSM-E	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP avec un soutien éventuel d'OPARCOM et de HELCOM
1.3.4	Étudier les possibilités de coopération entre l'EMEP et le service de surveillance de l'atmosphère du programme Copernicus (CAMS)	Rapport présenté à la session de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (2016)	CSM-O, CCQC, Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et CSM-E	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP avec un soutien éventuel du CAMS
1.3.5	Contribuer aux évaluations de la qualité de l'air dans les pays nouvellement industrialisés	Rapport à l'Organe directeur de l'EMEP	CSM-O, CSM-E et Équipe spéciale des mesures et de la modélisation	Appui de la Banque mondiale et d'autres sources extérieures (à confirmer)
1.4	<i>Améliorer le fonctionnement du Groupe de travail des effets et de l'EMEP, ainsi que de leurs organes subsidiaires</i>			
1.4.1	Mettre au point des normes communes pour tous les PIC et envisager la création d'un portail Web pour permettre l'accès aux données/informations	Meilleur accès aux données sur le Web Mise au point d'un portail commun en ligne Ensemble officiel de normes communes convenues	EMEP, Groupe de travail des effets, y compris les PIC et d'autres organes subsidiaires	Prise en charge par les contributions recommandées ^a
1.4.2	Étudier des moyens de combiner/ regrouper les activités de certains PIC (PIC-Surveillance intégrée, PIC-Forêts, PIC-Eaux, par exemple) Améliorer l'intégration des travaux et des rapports Organiser des réunions conjointes	Organisation plus efficace des travaux effectués par les PIC	Groupe de travail des effets/PIC	Prise en charge par les contributions recommandées ^a
1.4.3	Étudier un mécanisme de financement à long terme plus stable des activités liées aux effets	Recommandation relative à un nouveau mécanisme financier adressée à l'Organe exécutif	Bureau de l'Organe exécutif/principaux organes subsidiaires	-

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.5	<i>Évaluations scientifiques et de politique générale</i>			
1.5.1	Évaluer les tendances à long terme de la pollution atmosphérique et leurs effets néfastes	Rapport du Groupe de travail des effets sur les tendances	Groupe de travail des effets	Prise en charge par les contributions recommandées ^a
		Rapport de l'EMEP sur les tendances	Organe directeur de l'EMEP	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP et par la France
1.5.2	Évaluer les résultats scientifiques et de politique générale obtenus ces dernières décennies dans le cadre de la Convention, notamment l'état des connaissances scientifiques, les tendances et les réalisations dans le cadre du Protocole de Göteborg, et donner un aperçu des enjeux futurs	Rapport d'évaluation détaillé et résumé à l'intention des décideurs (les deux en 2016)	Groupe de travail des stratégies et de l'examen, Groupe de travail des effets, Organe directeur de l'EMEP ^a	

^a Le financement du CCE pour 2016-2017 ne permet pas actuellement de couvrir les besoins liés au plan de travail.

2. **Élaboration de politiques**

16. Conformément aux priorités définies dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention, les travaux menés pendant la période 2016-2017 viseront à promouvoir la mise en œuvre de la Convention et de ses trois Protocoles les plus récents, ainsi que des dernières modifications y relatives (Protocole de Göteborg, Protocole relatif aux métaux lourds et Protocole relatif aux polluants organiques persistants), dans l'ensemble de la région de la CEE, une attention toute particulière étant accordée aux pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale. L'un des objectifs sera aussi d'étudier les liens avec les changements climatiques, la diversité biologique et d'autres aspects intersectoriels, notamment les corrélations entre l'azote et l'alimentation humaine, l'eau, les écosystèmes et la biodiversité. Une coopération sera établie et maintenue avec les organisations régionales et mondiales s'occupant de questions intersectorielles comme la biodiversité, les écosystèmes, l'agriculture, l'alimentation et les changements climatiques. La mise en œuvre des protocoles à la Convention sera renforcée grâce à l'échange d'informations et de bonnes pratiques, qu'il s'agisse des politiques, de la législation, des mesures applicables ou des technologies. Elle sera en outre étayée par l'élaboration et la diffusion de documents directifs visant à faire mieux comprendre et connaître les meilleures techniques disponibles (MTD), ainsi que par l'étude de nouvelles approches et de nouvelles mesures de réduction, notamment la mise au point d'une démarche intégrée à l'égard de la pollution par l'azote.

Tableau 2
Élaboration de politiques

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.1	<i>Échange d'informations et examen/élaboration de stratégies et de politiques</i>			
2.1.1	Échanger, aux sessions du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, des informations sur les politiques et stratégies nationales, sous-régionales et régionales de lutte contre les principaux polluants atmosphériques, conformément à l'article 8 de la Convention, y compris par un partage d'expériences et des meilleures pratiques en matière de politiques, de stratégies et de mesures concernant l'application des protocoles à la Convention et de leurs amendements. Offrir un cadre pour l'échange d'informations sur les difficultés rencontrées par les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale pour adhérer aux trois Protocoles récemment modifiés se rapportant à la Convention et remplir leurs engagements	a) Collecte et analyse d'informations relatives aux stratégies et aux politiques de réduction de la pollution atmosphérique dans l'ensemble de la région de la CEE, à présenter au Groupe de travail des stratégies et de l'examen	Secrétariat	30 000 dollars É.-U.
		b) Recommandations adressées à l'Organe exécutif pour accroître le nombre de ratifications et renforcer l'application des protocoles à la Convention et de leurs amendements	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	-
2.1.2	Faire la synthèse des informations utiles à l'élaboration de politiques à partir des renseignements échangés aux sessions du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et des renseignements reçus des organes et groupes scientifiques; dégager	Rapport sur les besoins actuels et futurs en matière de politique générale, établi en prévision des sessions de l'Organe exécutif	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	-

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	les messages et déterminer les besoins actuels et futurs en matière de politique générale			
2.2	<i>Questions technico-économiques</i>			
A.	Élaboration et promotion des documents d'orientation			
2.2.1	Organiser des ateliers en 2016-2017 pour mieux faire connaître et comprendre, notamment dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale : a) le document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions de soufre, de NO _x , de COV et de particules (PM ₁₀ , PM _{2,5} et carbone noir, notamment) provenant de sources fixes (ECE/EB.AIR/117); b) le document d'orientation sur les techniques antiémissions applicables aux sources mobiles (englobant les émissions de soufre, de NO _x , de COV et de poussières (PM ₁₀ , PM _{2,5} et carbone noir, notamment) et les métaux lourds); et c) le document d'orientation sur les meilleures techniques disponibles pour lutter contre les émissions de métaux lourds et leurs composés provenant des catégories de sources énumérées à l'annexe II du Protocole relatif aux métaux lourds (ECE/EB.AIR/116)	Meilleure connaissance des techniques de lutte contre les émissions provenant de sources fixes et mobiles, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale Capacité accrue d'appliquer les MTD pour mettre en œuvre les derniers protocoles modifiés	Équipe spéciale des questions technico-économiques	60 000 dollars É.-U. accordés par la Commission européenne, en sus d'une prise en charge partielle par l'Allemagne ^b

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
B. Collecte et analyse de données et perfectionnement des méthodes				
2.2.2	Mettre au point un outil technico-économique en s'inspirant des méthodes d'évaluation des coûts du secteur des grandes installations de combustion et le promouvoir	Outils disponibles pour estimer les coûts liés à la mise en œuvre des MTD et des prescriptions du Protocole de Göteborg dans divers secteurs	Équipe spéciale des questions technico-économiques	Prise en charge par la France
2.2.3	Promouvoir la méthode et l'outil correspondant d'analyse des scénarios GAINS disponibles pour estimer l'éventuelle mise à niveau technique à effectuer par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale pour se conformer au Protocole de Göteborg. Fournir une assistance et organiser un atelier/des consultations bilatérales pour vérifier les analyses et les estimations auprès des pays de la sous-région	Analyses/estimations de la mise à niveau technique nécessaire pour que les pays visés puissent se conformer au Protocole de Göteborg et vérification des analyses/estimations auprès de ces pays	Équipe spéciale des questions technico-économiques	10 000 dollars É.-U. ^b , en sus de la prise en charge (en nature) par l'Italie
2.2.4	Collecter et fournir des données à jour pour la modélisation des coûts des MTD	Données actualisées sur certains secteurs communiquées au CMEI, à inclure dans le modèle GAINS	Équipe spéciale des questions technico-économiques	Prise en charge par la France
2.2.5	Examiner les coûts et avantages des mesures de réduction des émissions d'ammoniac et d'autres émissions d'azote pour mieux comprendre les liens entre la santé, le climat et l'environnement dans le cas de l'azote	Données chiffrées sur l'efficacité des mesures de réduction des émissions d'ammoniac et d'autres émissions d'azote, communiquées au CMEI	Équipe spéciale de l'azote réactif	120 000 dollars É.-U. ^b
2.2.6	Organiser des réunions annuelles de l'Équipe spéciale pour échanger des informations sur les questions technico-économiques et le réseau correspondant	Rapports sur les réunions à l'intention du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, assortis de messages et de recommandations utiles à l'élaboration de politiques	Équipe spéciale des questions technico-économiques	8 000 dollars É.-U. (frais de voyage), en sus de la prise en charge partielle assurée par les contributions de la France et de l'Italie

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.2.7	Continuer à mettre au point et à promouvoir le mécanisme régional d'échange d'informations sur les techniques de réduction des émissions primaires de NO _x , de dioxyde de soufre, de COV et de particules, y compris les forceurs climatiques à courte durée de vie, les métaux lourds et les POP	Mise à la disposition du public d'informations sur les émissions primaires de NO _x , de dioxyde de soufre, de COV et de particules, y compris les forceurs climatiques à courte durée de vie, les métaux lourds et les POP	Équipe spéciale des questions technico-économiques	Prise en charge par la France
2.2.8	Promouvoir le document d'orientation sur l'estimation et la mesure des émissions de COV provenant d'activités visées à l'annexe VI du Protocole de Göteborg	Capacité accrue de surveiller et de calculer les émissions de COV	Équipe spéciale des questions technico-économiques	Prise en charge par la France
2.2.9	Poursuivre les travaux d'analyse du coût des techniques de réduction des émissions de COV provenant des gros utilisateurs industriels de solvants	Élaboration d'une méthode pour estimer le coût des techniques de réduction des émissions de COV	Équipe spéciale des questions technico-économiques	Prise en charge par la France
2.3	<i>Azote</i>			
A.	Élaboration et promotion de documents d'orientation et de référence			
2.3.1	Poursuivre la diffusion du document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant des sources agricoles (ECE/EB.AIR/120)	Diffusion et promotion du document d'orientation dans les États membres de la CEE	Équipe spéciale de l'azote réactif, par le biais de ses centres nationaux de liaison	-
2.3.2	Élaborer et diffuser une publication concernant les bilans d'azote, assortie d'annexes. Organiser un atelier pour la faire connaître et en améliorer la compréhension	Publication d'un document d'orientation sur les bilans d'azote nationaux (ECE/EB.AIR/119); meilleure compréhension de cette question (dans le cadre d'un atelier)	Équipe spéciale de l'azote réactif	45 000 dollars É.-U. (atelier)

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.3.3	Poursuivre la diffusion du Code-cadre CEE de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac (ECE/EB.AIR/129) et de la publication sur ce sujet, et collaborer avec les centres nationaux de liaison pour en faciliter la mise en œuvre	Diffusion de la publication consacrée au Code-cadre Nombre accru de Parties au Protocole de Göteborg qui ont établi un code consultatif national des bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac cadrant avec le Protocole de Göteborg	Équipe spéciale de l'azote réactif et son Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'azote d'origine agricole	Prise en charge par le Danemark et le Portugal avec l'appui des centres nationaux de liaison
2.3.4	Entreprendre l'élaboration d'un document d'orientation de la CEE décrivant une approche commune en matière de gestion de l'azote dans le secteur agricole et faisant ressortir les retombées positives d'une telle approche	Projet de document d'orientation sur la réduction des émissions d'azote dans le secteur agricole, compte tenu des effets de synergie entre l'ammoniac, les nitrates, l'oxyde nitreux et d'autres composés azotés (y compris l'organisation d'un atelier) Éléments permettant de commencer à établir la liste des 10 meilleures solutions envisageables pour réduire les émissions d'azote	Équipe spéciale de l'azote réactif	195 000 dollars É.-U. (y compris l'atelier) ^b
B. Collecte et analyse de données; élaboration et perfectionnement de méthodes et de nouvelles approches				
2.3.5	Continuer à fournir des informations techniques sur les moyens d'établir et d'utiliser les bilans d'azote	Document récapitulant les avantages que procure l'établissement d'un bilan d'azote national, assorti d'exemples par pays, à présenter à l'Organe exécutif Opération pilote de notification des bilans d'azote nationaux dans certains pays Cadre pour établir les bilans d'azote et déterminer l'efficacité	Équipe spéciale de l'azote réactif	Avec l'appui du Danemark, du Portugal et du CMEI et en coopération avec le CIPE (ressources supplémentaires nécessaires pour appuyer l'opération pilote de notification des bilans d'azote nationaux)

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
		de l'utilisation des composés azotés et de l'azote, présenté à l'EMEP		
2.3.6	Collecter et évaluer les informations communiquées par les centres nationaux de liaison concernant leur expérience de l'élaboration et de l'application d'une approche intégrée, à l'occasion des réunions de l'Équipe spéciale et d'un ou de plusieurs ateliers sur l'application du Protocole de Göteborg, en partenariat avec d'autres organisations régionales s'intéressant à l'azote	Rapports sur l'atelier et rapports annuels de l'Équipe spéciale assortis de messages et de recommandations utiles à l'élaboration de politiques, présentés au Groupe de travail des stratégies et de l'examen	Équipe spéciale de l'azote réactif	50 000 dollars É.-U. (participation de représentants/d'experts d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et atelier), en sus d'une prise en charge partielle assurée par les contributions de l'Allemagne, du Danemark et du Portugal
C. Relations avec d'autres communautés et régions et coopération avec d'autres organisations				
2.3.7	Créer un cadre international de gestion de l'azote associant les activités menées au titre de la Convention à celles d'autres conventions à l'échelle mondiale et permettant de comprendre les liens entre les objectifs relatifs à l'air, à l'eau, au climat et à la biodiversité, en liaison avec le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres du PNUE et le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments	Contribution à la mise en œuvre d'un programme mondial de recherche sur le cycle de l'azote en collaboration avec le Programme d'action mondial, en remplaçant l'analyse de la CEE dans un contexte mondial	Équipe spéciale de l'azote réactif	Prise en charge par une contribution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ^b

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.3.8	Élaborer et appliquer des indicateurs concernant les objectifs de protection de la biodiversité, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique et l'Initiative internationale sur l'azote	Indicateurs de l'azote liés à la biodiversité communiqués à la Convention sur la diversité biologique, à prendre en compte dans le processus de suivi des objectifs d'Aichi	Équipe spéciale de l'azote réactif et PIC-Modélisation et cartographie	Prise en charge par une contribution du FEM ^{b 2}
2.3.9	Fournir des indicateurs de l'utilisation de l'azote (par exemple de son efficacité) liés à plusieurs indicateurs de la qualité de l'environnement, notamment celle de l'eau	Indicateurs de l'utilisation de l'azote pour certains bassins hydrographiques transfrontières, présentés en coopération avec la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et la Convention sur la protection de la mer Noire contre la pollution	Équipe spéciale de l'azote réactif	Prise en charge par une contribution du FEM ^b concernant les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (financement supplémentaire nécessaire pour d'autres sous-régions de la CEE)
2.3.10	Fournir des informations techniques relatives aux effets de l'alimentation humaine sur l'utilisation et les émissions d'azote et aux synergies connexes entre environnement, agriculture, santé et régime alimentaire	Rapport au Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les synergies éventuelles entre le comportement alimentaire et les pratiques ayant pour effet de réduire les émissions d'azote par le biais du système alimentaire	Équipe spéciale de l'azote réactif	Prise en charge partielle par des contributions en nature (ressources supplémentaires nécessaires pour examiner les liens en matière de santé et d'environnement entre l'Équipe spéciale de l'azote réactif, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

^a Participation indispensable d'experts compétents.

^b Sous réserve de la disponibilité d'un financement.

² Voir la note ^a du tableau 1.

3. Respect des obligations

17. Conformément à la Stratégie à long terme « [l]es travaux du Comité d'application seront hautement prioritaires et le mécanisme d'examen du respect des dispositions sera amélioré » [par. 16 b)]. Toute question dont le Comité d'application est saisi ou qui lui est renvoyée en application du paragraphe 3 b) relatif aux fonctions du Comité (ECE/EB.AIR/113/Add.1, décision 2012/25, annexe) sera traitée en priorité. À cet égard, le Comité continuera à passer en revue les progrès accomplis par les Parties comme suite aux décisions adoptées par l'Organe exécutif sur la base des recommandations du Comité et à examiner l'opportunité de mesures complémentaires éventuelles pour traiter au cas par cas les problèmes de non-respect des dispositions. En outre, conformément à ses fonctions, le Comité d'application examinera, si nécessaire, les problèmes systémiques relatifs au respect des dispositions qui ont été recensés. En se fondant sur les informations communiquées par le secrétariat, le Comité évaluera les rapports des Parties sur leurs données concernant les émissions et les projections. Il poursuivra son dialogue avec les organes et experts compétents, en s'attachant particulièrement à améliorer la communication avec les organes techniques relevant de la Convention.

Tableau 3
Respect des obligations

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
3.1	Examiner le respect de l'obligation de communiquer des informations : cet examen périodique tient compte des données concernant les émissions et les projections présentées à l'EMEP qui sont disponibles dans la base de données WebDab relative aux émissions	a) Tableaux présentant les informations reçues pour chacun des sept Protocoles	CIPE	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
		b) Notes sur les obligations de notification, présentées deux fois par an au Comité d'application; projets de recommandations relatives à la notification, présentés au Comité d'application pour examen	Secrétariat	Budget ordinaire
		c) Examen des informations communiquées par le secrétariat; recommandations présentées à l'Organe exécutif	Comité d'application	-

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
3.2	Examiner les communications et les questions renvoyées par le secrétariat : examiner toute communication ou question renvoyée concernant le non-respect éventuel par une Partie de l'une quelconque de ses obligations au titre d'un protocole donné	a) Tableaux présentant les tendances des données d'émission et mises à jour à fournir au secrétariat	CIPE	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
b) Analyse des informations fournies par le CIPE; communications avec les Parties concernant un non-respect éventuel des obligations; questions renvoyées par le secrétariat; note sur les dépassements des niveaux d'émission par les Parties; aperçu des communications avec les Parties, présenté deux fois par an au Comité d'application; correspondance avec les Parties		Secrétariat	Budget ordinaire	
c) Examen des communications et des questions renvoyées par le secrétariat lors de deux réunions annuelles; décisions sur les informations complémentaires à demander aux Parties en cas de non-respect éventuel des obligations; recommandations sur les cas de non-respect des obligations, présentées à l'Organe exécutif		Comité d'application	-	
3.3	Rédiger à l'intention de l'Organe exécutif un rapport annuel sur les activités du Comité d'application	Rapport annuel contenant des informations d'ordre général et exposant les délibérations et recommandations dans les cas considérés	Comité d'application	-
3.4	Apporter un appui au Comité d'application s'il y a lieu	Avis d'experts dispensés sur certaines questions s'il y a lieu	Tous les organes techniques (Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, Équipe spéciale	-

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
			des questions technico-économiques et Équipe spéciale de l'azote réactif, en particulier)	
3.5	Examiner les recommandations figurant dans le rapport du Comité d'application	Décisions sur le non-respect des obligations et les questions connexes	Organe exécutif	-

4. Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale

18. La viabilité à terme de la Convention suppose une participation constructive et énergique des Parties dans l'ensemble de la région ainsi qu'une vaste couverture géographique. Les mesures et activités de renforcement des capacités viseront à susciter un plus grand nombre de ratifications des trois Protocoles modifiés, à les faire appliquer et à veiller à ce que leurs dispositions soient respectées, et à faire en sorte que « davantage de Parties participent plus activement aux travaux de l'Organe exécutif et des organes subsidiaires, y compris aux travaux de leurs bureaux, ainsi qu'à ceux des groupes techniques et scientifiques » [Stratégie à long terme, par. 16 a) à n) et 17 a)]. Les activités appuieront également l'application du Plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17). Leur but sera en outre de conférer à la Convention une plus grande importance politique dans ces pays et de sensibiliser leurs décideurs aux effets de la pollution atmosphérique sur l'environnement et la santé, ainsi qu'aux mesures de réduction de la pollution et à leur rapport coûts-avantages très positif.

Tableau 4

Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
4.1	Promouvoir auprès des pays visés la ratification et la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles (Protocole EMEP, Protocole de Göteborg, Protocole relatif aux métaux lourds et Protocole relatif aux POP, en particulier) et faciliter l'échange d'informations et la coopération par les moyens suivants : a) formation et conseils	Amélioration de la communication de données et de l'échange d'informations par les pays visés Ateliers et consultations à l'intention des experts nationaux Réunions avec les autorités nationales pour examiner les résultats de l'analyse et les recommandations émises	Secrétariat, conseillé par les pays bénéficiaires et les pays contributeurs	400 000 dollars É.-U.

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	<p>techniques ayant pour objet d'améliorer/étouffer les inventaires nationaux des émissions et d'élaborer un rapport d'inventaire conformément aux Directives pour la communication des données d'émission et les projections des émissions au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/125);</p> <p>b) conseils techniques sur le calcul des niveaux d'émission de l'année de référence et des objectifs de réduction des émissions, comme prévu dans le Protocole de Göteborg modifié, et les projections correspondantes;</p> <p>c) services consultatifs axés sur l'analyse des mesures et lois nationales en matière de gestion de la qualité de l'air, afin de déterminer les lacunes par rapport aux prescriptions de la Convention et de ses Protocoles, ainsi que les coûts et avantages escomptés, et de formuler des recommandations concernant les mesures à prendre en vue de la ratification</p>			
4.2	Conseiller le secrétariat au sujet des compétences d'expert/institutions d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale qui pourraient faciliter la réalisation des activités correspondant à l'élément 4.1	Conseils au secrétariat	Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (Groupe de coordination)	-
4.3	Sessions annuelles du Groupe de coordination (en coopération avec l'Équipe spéciale des questions technico-économiques et,	Rapports d'activité annuels à l'intention de l'Organe exécutif	Groupe de coordination Équipe spéciale des questions technico-économiques	20 000 dollars É.-U. (prise en charge par les contributions de la Fédération de Russie et d'autres donateurs potentiels)

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	éventuellement, d'autres groupes et organes de la Convention) pour échanger des informations, renforcer les capacités et établir des réseaux			
4.4	Séances de travail du Groupe de coordination en marge des sessions de l'Organe exécutif et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen	Rapports d'activité annuels à l'intention de l'Organe exécutif	Groupe de coordination	5 500 dollars É.-U. (prise en charge par les contributions de la Fédération de Russie et d'autres donateurs potentiels)
4.5	Renforcer la participation des pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale aux travaux de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires en contribuant au financement des frais de voyage	Participation des représentants de pays en transition aux sessions de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires et à d'autres réunions pertinentes	Secrétariat	300 000 dollars É.-U.

5. Communication et sensibilisation

19. Conformément à la Stratégie à long terme au titre de la Convention, des activités de communication seront menées pour mettre en valeur les activités et les avantages de la Convention. Il est indiqué que « [l]es organes relevant de la Convention devraient aussi contribuer activement à instaurer une stratégie et un système de communication conviviaux et de grande envergure qui mettent en valeur les activités et les avantages de la Convention. Cette stratégie de communication contribuera notamment à mettre en relief le rôle de la Convention et à sensibiliser les milieux politiques aux questions liées à la pollution dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est » [par. 16 k)]. Des activités de sensibilisation seront menées pour faire en sorte que la Convention reste visible sur la scène internationale, favoriser la coopération entre les accords régionaux dans le monde et établir des liens entre les initiatives régionales et mondiales. La coopération avec d'autres régions et instances sur des questions ayant trait à la pollution atmosphérique intercontinentale se poursuivra.

20. Le tableau 5 ci-après ne reprend pas les tâches liées à la communication ou à la sensibilisation qui ont été expressément assignées à un organe technique ou subsidiaire et qui, de ce fait, sont prises en compte dans les sections « Activités scientifiques » et « Élaboration de politiques » du plan de travail.

Tableau 5
Communication et sensibilisation

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
5.1	<i>Communication interne</i>			
5.1.1	Améliorer la communication interne, particulièrement dans la sous-région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, afin de garantir la bonne application de la Convention, et notamment d'évaluer les besoins des organes subsidiaires concernant des sites Web supplémentaires et de passer en revue les pratiques actuelles en termes de communication formelle et informelle	Meilleur fonctionnement de la Convention Liste de nouveaux sites Web éventuellement nécessaires et des besoins correspondants de communication, assortie d'une estimation des coûts	Secrétariat	-
5.2	<i>Communication externe</i>			
5.2.1	Faire mieux connaître la Convention et les problèmes de pollution atmosphérique à l'opinion publique dans l'ensemble de la région de la CEE et au-delà, par des communiqués de presse et la publication de brochures, d'articles et d'autres documents s'il y a lieu; privilégier les formats électroniques (compte tenu des ressources que nécessite le travail d'impression); recourir aux réseaux sociaux le cas échéant Diffuser les informations pertinentes communiquées par les organes scientifiques de la Convention, en particulier des résumés non techniques	Disponibilité accrue de supports de communication et sensibilisation de l'opinion publique à la Convention; informations aisément accessibles sur le site Web concernant les problèmes de pollution atmosphérique	Secrétariat	-

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	<p>présentant clairement les conclusions, les recommandations et les faits intéressants, y compris à l'intention d'un public extérieur</p> <p>Gérer le site Web de la Convention en tant que principal moyen de communication avec le public; améliorer à cet égard le site Web de la Convention (dans les limites officiellement fixées dans le cadre de la CEE); ajouter des contenus non techniques compréhensibles par le grand public</p>			
5.2.2	<p>Sensibiliser les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à la pollution atmosphérique, à ses effets sur l'environnement et la santé, ainsi qu'aux mesures antipollution, à la Convention et à ses Protocoles, en traduisant en russe les documents et supports de communication pertinents (les priorités devant être définies par le Groupe de coordination) et en étoffant et tenant à jour le site Web en russe, s'il y a lieu</p>	<p>Supports d'information disponibles en russe; sensibilisation accrue des pays de la sous-région à la Convention</p>	<p>Secrétariat/Groupe de coordination</p>	
5.3	<i>Relations extérieures</i>			
5.3.1	<p>Prendre contact avec d'autres réseaux et accords régionaux pour déterminer dans quelle mesure ils souhaitent collaborer avec la Convention sur des objectifs communs, compte dûment tenu de</p>	<p>Maintien des contacts avec d'autres réseaux et accords régionaux</p>	<p>Bureau de l'Organe exécutif/secrétariat</p>	-

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	la possibilité d'une coopération élargie au niveau stratégique/politique avec d'autres régions et à l'échelle mondiale à plus long terme			
5.3.2	Rechercher des possibilités de coopération scientifique, maintenir ou établir des contacts, selon le cas, avec d'autres organisations régionales et mondiales, en particulier celles qui s'occupent de questions importantes pour la qualité de l'air (OMS, OMM, PNUE, CCNUCC, GIEC, Programme mondial de recherche sur le climat, Organisation maritime internationale, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Convention de Minamata sur le mercure, Convention sur la diversité biologique, Conseil arctique, Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est et Déclaration de Malé sur la lutte et l'action préventive contre la pollution atmosphérique et ses effets transfrontières probables pour l'Asie du Sud, par exemple) Aider à établir des liens pour la collaboration et le partage de données et d'informations	Coopération avec d'autres organisations internationales, contribuant à améliorer la compréhension et les échanges d'informations et de données	Secrétariat/groupe spécial/organes techniques	15 000 dollars É.-U. (frais de voyage)
5.3.3	Établir des contacts avec d'autres régions en participant à des	Sensibilisation accrue au rôle joué par la Convention concernant	Secrétariat	15 000 dollars É.-U. (frais de voyage)

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	manifestations et initiatives régionales et internationales, notamment le Forum mondial sur la pollution atmosphérique, pour faire œuvre de sensibilisation et promouvoir la coopération	les polluants atmosphériques régionaux et enseignements susceptibles d'être mis à profit dans le cadre d'initiatives internationales dans d'autres régions ou contextes		
5.3.4	Mieux faire connaître la Convention, s'il y a lieu, auprès d'autres accords et programmes multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement	Meilleure connaissance de la Convention et des liens entre la pollution atmosphérique et les questions intersectorielles pertinentes dans d'autres programmes de la CEE	Secrétariat	-